



Assurance pour un pret bancaire exorbitant

Par **Iorillot**, le **05/05/2009** à **10:07**

Bonjour, j'ai fait un prêt à la banque populaire de 30000 euros ma mère s'est portée caution et la banque m'a demandé de prendre une assurance pour ma mère dont le montant s'élève à 112 euros par mois afin de pouvoir obtenir ce prêt ce montant est énorme puis-je résilier cette assurance et en prendre une moins chère ou puis-je m'en passer légalement merci pour votre réponse

Par **Patricia**, le **07/05/2009** à **01:27**

Bonsoir,

Avant de résilier ou de "vous passer" de cette assurance, reste à savoir si elle n'est pas obligatoire pour l'obtention de ce prêt ???

Je ne connais pas les clauses de ce contrat de prêt.

A voir auprès d'un conseiller financier.

Désolée de paraître un peu sèche (mais honnête) si vous voulez payer moins cher, ce n'est peut-être pas d'assureur qu'il faut changer mais de garant...

Sans être excessifs, 30000 euros ne sont pas une modique somme, mais la banque a peut-être ses raisons.

Qui dit garant, (ou caution), dit s'engager à payer à votre place les mensualités ou dettes en

cas de défaillance.

L'âge de votre maman, ses revenus (ou retraite), sa santé.... sont pris en considération, voyez si à partir de là, ces 112e semblent justifiés ou pas.